



Le viticulteur alsacien Jérôme BAUER élu à la présidence de la CNAOC

L'Assemblée Générale de la CNAOC qui s'est tenue ce mardi 17 novembre après midi a vu l'élection de Jérôme BAUER, vigneron alsacien en cave particulière, à la présidence de la confédération. Il succède à Bernard FARGES.

La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie à appellations d'origine contrôlées (CNAOC) a élu cette après-midi son nouveau président. Il s'agit de Jérôme Bauer. Agé de 40 ans, ce viticulteur en cave particulière exploite et commercialise, avec sa sœur et son frère, les vins issus de 14 hectares de vignes certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) dans le Haut-Rhin. Investi dans les organisations et institutions professionnelles alsaciennes, Jérôme BAUER préside l'Association des viticulteurs d'Alsace depuis 2012. Il est également membre de la Commission permanente de l'INAO et du Conseil Spécialisé Viticulture de FranceAgrimer. Il succède à Bernard FARGES.

Devant l'Assemblée Générale de la CNAOC, Jérôme Bauer a insisté sur les défis que doivent relever les AOC viticoles, notamment l'adaptation au changement climatique, la simplification administrative et la mise en place d'indicateurs économiques pour piloter les appellations. Il a également abordé les sujets d'actualité. « *La crise sanitaire continue d'impacter lourdement nos exploitations et le gouvernement n'a pas pris la mesure de la détresse du vignoble en prenant position contre les mesures d'exonération de cotisations sociales. Le vote des parlementaires doit être respecté. Avant de relancer l'économie, il faut déjà rester en vie.* » a-t-il souligné. Enfin, les participants à l'AG se sont félicités des prises de position du Parlement Européen et du Conseil sur la réforme de la PAC, particulièrement sur la prolongation du système des autorisations de plantations après 2030. Ils ont invité le ministère de l'Agriculture et les parlementaires européens à continuer à soutenir les intérêts de la filière viticole lors de trilogues.

La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie à appellations d'origine contrôlées (CNAOC) regroupe à travers 15 Fédérations régionales et 2 confédérations nationales l'ensemble des syndicats viticoles d'appellation de France (363). Elle représente l'ensemble des vigneron produisant des vins d'appellations d'origine, quelque soit leur statut, auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle est active sur les sujets d'intérêts collectifs de la filière, sur le champ de la défense du statut de l'exploitant viticole et celui de la défense des intérêts communs liés à l'appellation d'origine contrôlée.

Contact presse :

Jean-Benoît KREMER 01 42 61 21 25